



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

N°15 - 02 FÉVRIER 2021

LETTRE D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS
À L'ÉCONOMIE TRICOLEURE



MAURICE TUBUL - Haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté

Précarités au féminin

La 4ème conférence régionale des acteurs de la lutte contre la pauvreté s'est tenue le 21 janvier 2021, à Chenôve (21). Il ressort que les femmes représentent aujourd'hui la majorité des personnes (59%) en situation de précarité :

57 %

des femmes sont bénéficiaires du RSA

- **70 % des travailleurs pauvres** sont des femmes et 82 % occupent un emploi à temps partiel ;
- **85 % des femmes**, en situation de précarité, sont à la tête de **famille monoparentale** dont 30 % sont sous le seuil de pauvreté.

Le plan de relance met des moyens pour amplifier l'accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité. Le gouvernement a décidé de prendre des mesures portées par **la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** avec notamment :

- le développement du nombre de places en établissements d'accueil du jeune enfant (crèche AVIP « A vocation d'insertion professionnelle ») ;
- la rénovation des logements contre la précarité énergétique ;
- le déploiement de 19 points conseils budget pour lutter contre le surendettement ;
- le déploiement des cités éducatives (Besançon, Chenôve et Montbéliard) ;
- des soutiens sociaux contre la pauvreté et contre le décrochage scolaire avec l'obligation de formation des 16-18 ans ;
- des dispositifs d'hébergement des femmes à la rue ;
- l'accompagnement à la parentalité par les CAF et les conseils départementaux.

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_pauvrete_vfhd.pdf



Les Actualités

FONDS TOURISME DURABLE EN MILIEU RURAL

C'est un sujet qui revient régulièrement dans les échanges avec les élus départementaux dans les réunions sur le contrat de plan État-Région(CPER). Un fond dédié a été mis en place pour 2 cibles :

10 M€

pour aider **1000 RESTAURANTS** au niveau national

40 M€

pour **LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES DURABLE**

Ce financement bénéficie aux professionnels du tourisme établis dans les communes de moins de 20 000 habitants et les territoires ruraux.



Sept candidats en région BFC ont postulé

Un appel à manifestations d'intérêt (AMI) a été lancé mi-décembre pour sélectionner les partenaires de l'ADEME dans le déploiement de ce fonds en région BFC, avec un webinar et une remise des candidatures pour le 15 janvier dernier pour choisir les structures relais.

Les dossiers sont expertisés et sélectionnés au niveau national. Des conventions pourront être signées par l'ADEME.

Il y aura ensuite un accompagnement pour diagnostiquer, construire les plans d'actions et le plan de financement.

Une publicité est en ligne sur la plateforme «agir pour la transition» de l'ADEME.

Un bilan sera fait en 2021 et une reconduction de la mesure en 2022.

TRANSITIONS COLLECTIVES

ACCOMPAGNER LES RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES

L'accompagnement des entreprises et des actifs confrontés à de fortes mutations économiques est un des enjeux majeurs du plan France Relance.

Accompagner les salariés sur le chemin de la reconversion professionnelle, tel est l'objectif du nouveau dispositif mis en place par le gouvernement le 15 janvier 2021. Récemment rebaptisé « **Transco** » (pour « Transitions collectives »), il vise à proposer aux salariés une formation longue ou une validation d'acquis d'expérience (VAE) permettant de changer de métier.



500 M€

sur 2 ans sont consacrés à ce projet

«**Transco**» est réservé aux salariés ayant travaillé au moins deux ans, dont un an au sein de la même entreprise, et dont l'emploi est menacé par la conjoncture économique ou à cause des mutations technologiques.



Ce nouvel outil vise à **favoriser la mobilité intersectorielle et les reconversions** à l'échelle d'un territoire. TRANSCO permet aux salariés d'accéder à une formation longue et certifiante.

L'État finance tout ou partie du projet de reconversion en fonction de la taille de l'entreprise du salarié.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La relance est une occasion inédite d'utiliser le numérique pour que les services publics soient plus accessibles pour les citoyens, au plus près de leurs usages du quotidien.

La ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et la

ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, se sont rendues le 25 janvier dernier à la Baule (Loiret), afin d'annoncer l'ouverture **des guichets France Relance** destinés à la transformation numérique des collectivités locales.

www.cohesion-territoires.gouv.fr/transformation-numerique-des-collectivites-territoriales-france-relance-jacqueline-gourault-et



88 M€

attribués au plan France Relance pour la définition et la réalisation de projets de transformation numérique.

Les modalités d'utilisation de ces fonds ont été conçues en concertation avec les associations d'élus. Ces crédits visent à :

- | **favoriser le développement** de services publics numériques locaux inclusifs et responsables ;
- | **renforcer les collaborations** entre l'État et les collectivités territoriales en matière de numérique
- | **favoriser la mutualisation** des énergies et des initiatives et à soutenir la montée en compétence numérique des acteurs locaux.

<https://france-relance.transformation.gouv.fr/>



CONSTRUCTION ET DES TRAVAUX PUBLICS

LE PLAN DE RELANCE : DES PERSPECTIVES POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET DES TRAVAUX PUBLICS !

Le Préfet de région, Fabien Sudry, a reçu le 29 janvier les fédérations du secteur du BTP et des travaux publics (FFB, FRTP, CAPEB, UNICEM) pour évoquer la conjoncture et les carnets de commande des entreprises dans la région.

Il a pu être souligné que les effets du plan de relance commencent à se faire sentir pour les entreprises. Des moyens conséquents sont dédiés dans le plan de relance aux travaux d'infrastructures (ferroviaires, fluviales, routières) et de mobilités actives, à la rénovation thermique des bâtiments (particuliers, État, collectivités territoriales, entreprises) et à la reconversion des friches urbaines et industrielles.



Un comité de suivi conjoint entre les services de l'État et les fédérations aura lieu tous les deux mois afin d'apporter des réponses aux problématiques rencontrées par les professionnels et suivre les effets concrets du plan de relance.

Ce pilotage fait écho à la mobilisation des fédérations professionnelles au niveau national :

- une enveloppe de 6,7 milliards d'euros sera consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés pour réduire les émissions de CO₂ (ce qui représente un quart des émissions totales)
- les moyens dédiés à l'emploi et à la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi aux métiers de la transition écologique vont être augmentés massivement. L'État et les fédérations professionnelles projettent la création d'activité et d'emploi dans la rénovation et de réduction de l'empreinte carbone des bâtiments.



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*